

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, M. BOULY Laurent, Mme MOREAU Estelle, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. SICARD Eric, M. GOYARD Jérôme, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. BRAYARD Philippe, M. BERNOUX Denis (Pouvoir à M. GOYARD Jérôme).

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 05 juillet 2018.

### REFECTION CHEMIN PIETONNIER

- a pris connaissance de l'avant-projet d'aménagement de chemin piétonnier établi par le Cabinet ABCD de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.

- a décidé de maintenir, dans le projet définitif à venir, les aménagements suivants afin de limiter la vitesse des véhicules et sécuriser la traversée du village :

- Conservation des priorités à droite existantes
- Création d'une chicane à l'entrée du village (côté TOURNUS)
- Création de deux ralentisseurs (dos d'âne)

- dit que le projet d'aménagement définitif, le chiffrage estimatif, ainsi que le plan de financement global incluant les subventions à solliciter seront validés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE

- a pris connaissance des demandes de modification des horaires de la garderie par quelques familles utilisatrices du service de garderie périscolaire.

- a décidé, par 8 voix pour et 2 voix contre, de modifier pour une période donnée (période de test) l'horaire d'ouverture de la garderie le matin afin de pouvoir accueillir les enfants à partir de 7H30.

- dit qu'à l'issue de la période de test, un bilan sera fait par le conseil municipal (utilisation effective ou non du service à partir de 7H30, nombre d'enfants accueillis quotidiennement, respect des règles d'inscription, etc.) qui décidera de maintenir ou non l'ouverture de la garderie durant ce créneau supplémentaire.

- dit qu'un courrier explicatif sera adressé à chaque famille via l'école.

### LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE

- a fait le point sur les travaux qui seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint (changement des fenêtres)

- a pris connaissance des demandes de location déjà reçues en mairie

- a décidé de fixer le montant du loyer dudit logement à 450 € par mois

- autorise M. le Maire à signer le bail de location à venir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### COUPE DE BOIS

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour poursuivre la coupe de bois pour l'année 2018 sur la parcelle communale cadastrée ZO n°8 (4ha 70a 98ca) lieudit « La Queue ».

- le conseil municipal fixe le prix de vente à 15 € le moule (possibilité de vente aux personnes extérieures à la commune au même tarif, la priorité étant donnée aux habitants de RATENELLE intéressés)

- Inscription obligatoire auprès de la mairie (par téléphone, email, etc.) au plus tard le 10 NOVEMBRE 2018 (date impérative).

- a fixé la date limite d'abattage et de façonnage au 15 avril 2019

- a fixé la date limite de débardage au 31 août 2019 impérativement, en précisant qu'au-delà de cette date, si le bois n'est pas débardé, il reviendra à la Commune de RATENELLE (Dérogation possible accordée par la mairie selon les conditions météorologiques)

- a décidé de nommer comme garants M. VIOLY Alain et l'ensemble des membres de la commission communale bois (En cas de litige concernant les coupes : s'adresser à M. VIOLY Alain qui statuera avec les membres de la commission)

- a décidé à l'unanimité de conserver le règlement établi par la Commission « Gestion des Bois » en matière de coupe de bois.

- a décidé que la communication du lot attribué et la signature du règlement devront être effectuées en mairie pour chaque personne ayant fait une demande de bois.

- a décidé le versement d'un acompte en mairie au moment de la signature du règlement et avant tout commencement de la coupe (acompte représentant 50% de l'estimation du lot).

- rappelle que les dates sont à respecter impérativement et que toute coupe commencée devra être terminée dans les délais impartis et sera facturée (mise en place d'une pénalité en cas de non respect des délais).

### **RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX**

- a décidé à l'unanimité de renouveler, à compter du 11.11.2018, les baux annuels relatifs à la mise à disposition par la commune de Ratenelle des parcelles ZP 33 (Superficie : 3 ha 80a 80ca) et ZL 59 (Superficie : 31a 46ca) au profit du GAEC du Val de Seille.

- a décidé à l'unanimité de renouveler, à compter du 11.11.2018, le bail au profit du GAEC CHEVRIER pour les parcelles communales cadastrées AL 4, 5, 6, 7 et 8 pour une durée de 3, 6 ou 9 années entières et consécutives.

- a décidé à l'unanimité de renouveler, à compter du 11.11.2018, le bail au profit de M. LOUIS Laurent pour la parcelle communale cadastrée ZM 36 pour une durée de 3, 6 ou 9 années entières et consécutives.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer lesdits baux et tous les documents s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- a pris connaissance de l'invitation du Président du Département de Saône-et-Loire à la Conférence territoriale Saône-et-Loire 2020 de la Bresse Bourguignonne le 25.10.2018 à ST-GERMAIN-DU-BOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**